

**24<sup>th</sup> OSCE Economic and Environmental Forum**  
**“Strengthening stability and security through co-operation on good governance”**

Original: as delivered

**SECOND PREPARATORY MEETING**

**Berlin, 19 - 20 May 2016**

Federal Foreign Office/Auswärtiges Amt, Unterwasserstrasse 10, 10117 Berlin, Germany

**KEYNOTE ADDRESS**

**by M. Denis SIMONNEAU**

Director of European and International Relations of ENGIE (former GDF Suez)  
and Chair of the ICC Commission on Corporate Responsibility and Anti-corruption, France

A Berlin, le 19 mai 2016,

[Seul le prononcé fait foi.]

*Sehr geehrte Damen und Herren,*

*Guten Tag.*

*Vielen Dank für Ihre Einladung zu diesem 24. Wirtschafts- und Umweltforum der OSZE. Ich möchte mich erstmals bei der deutschen Präsidentschaft für die Organisation dieses Treffens bedanken.*

*Es freut mich mit Ihnen heute hier zu sein und dass wir alle zusammen debattieren können. Die Organisation für Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa (OSZE) ist heutzutage ganz wesentlich, insbesondere weil Europa mit zahlreichen geopolitischen und wirtschaftlichen Krisen konfrontiert ist. In diesen Krisen hat die OSZE eine wichtige Rolle zu spielen und kann helfen, sie zu lösen.*

*Da die OSZE eine internationale Organisation mit sechs offiziellen Sprachen ist, werde ich jetzt mein Gespräch auf Französisch weiterführen und es auch auf Englisch abschließen.*

*Danke schön.*

\*

\*

\*

C'est en tant que Président de la Commission *Anti-corruption et RSE* de la Chambre de Commerce Internationale (CCI) que je m'exprime aujourd'hui afin de partager quelques réflexions avec vous.

La COP21 qui s'est tenue à Paris en novembre dernier a été un succès parce qu'elle s'est appuyée sur les trois piliers que sont les gouvernements, les organisations internationales et la société civile. Dans le cadre de la lutte contre la corruption, l'enjeu est d'obtenir les mêmes résultats avec la même méthode. D'abord, au niveau des gouvernements, des impulsions concrètes ont été données : aux Etats-Unis, où le « Foreign Corrupt Practices Act » de 1977 sert de guide dans la lutte contre la corruption internationale, même s'il apparaît parfois comme une contrainte ; en Allemagne avec la loi anti-corruption de 1997, au Royaume-Uni avec l'organisation du sommet anti-corruption à Londres le 12 mai dernier ou encore, en France, avec le projet de loi sur la transparence et la

modernisation de la vie économique porté actuellement par Michel Sapin. Ensuite, au niveau des organisations internationales, une mobilisation forte contre la corruption a été engagée. L'OCDE, forte de sa convention « Anti-corruption » de 1997, a formulé, en 2011, dans ses « lignes directrices », les recommandations des gouvernements aux multinationales destinées à assurer l'alignement des actions de ces dernières sur les politiques gouvernementales. Le World Economic Forum a développé l'« Initiative Ensemble Contre la Corruption » de 2004. Le G20 a inscrit l'anti-corruption à l'ordre du jour de ses discussions. Enfin, l'OSCE, lors du Conseil ministériel réuni à Bâle en décembre 2014 dédié à la prévention de la corruption, a encouragé les Etats participants à continuer de développer et d'appliquer la législation de prévention de la corruption tant dans les secteurs privé que public. Au niveau des entreprises, des actions concrètes se mettent en place : au sein d'ENGIE, par exemple, nous avons élaboré un programme anti-corruption qui consiste en l'adoption d'une charte éthique, d'une clause éthique intégrée dans les contrats avec les fournisseurs et sous-traitants du Groupe et d'un référentiel intégrité destiné à encadrer les politiques relatives au mécénat, au sponsoring et aux rémunérations des prestataires externes.

La bonne gouvernance occupe une place cardinale dans les choix d'investissement tant du point de vue des pays que des entreprises. S'agissant des entreprises, la bonne gouvernance est un critère déterminant pour le choix des pays destinés à accueillir les investissements. Il ne faut pas perdre de vue que le monde est vaste. Le nombre de pays susceptibles d'accueillir des investissements est considérable. Au-delà de la rentabilité, d'autres critères déterminants, qui touchent à la bonne gouvernance, entrent en considération, tels le respect de l'Etat de droit, le niveau de régulation, la protection de la propriété intellectuelle, le contexte juridique et fiscal, ou encore l'existence d'institutions dédiées au règlement des éventuels différends. Du point de vue des pays, la bonne gouvernance est également un critère déterminant pour le choix des entreprises partenaires. Si l'expertise de l'entreprise est certes recherchée par les donneurs d'ordre, sa capacité à répondre aux enjeux de la bonne gouvernance mesurée à l'aune de ses programmes concrets relatifs à l'éthique et la conformité, l'anti-corruption ou la responsabilité sociale des entreprises (RSE) entre de plus en plus en ligne de compte. Plus qu'un critère, il s'agit, dans certains cas, d'exigence dans le choix des entreprises partenaires. C'est le cas, en Birmanie, par exemple, où Aung San Suu Kyi, insiste explicitement pour retenir les entreprises les plus impliquées dans des politiques d'inclusion et d'éducation.

Dès lors, m'exprimant au nom du secteur privé, quels sont les leviers d'actions, dont disposent les entreprises, afin de satisfaire à ce défi de compétitivité hors prix qu'est la bonne gouvernance? Quelle que soit leur place dans la chaîne de valeur de leur secteur, les entreprises disposent de plusieurs moyens. Ainsi peuvent-elles intégrer une clause éthique, responsabilité environnementale et sociétale dans les contrats avec les fournisseurs et sous-traitants. Quant à la responsabilisation relative à la transition énergétique, qui revêt une acuité particulière depuis la COP21, il revient aux entreprises d'opérer en convergence avec la préservation de l'environnement et de la biodiversité. La diffusion de formations et de systèmes d'apprentissage peuvent également venir aider les employés à identifier les comportements à adopter selon les situations par rapport à un référentiel éthique interne. A cet égard, l'*ICC Academy* offre de nombreuses possibilités aux entreprises désireuses de former leurs collaborateurs à la détection des comportements contrevenant à la déontologie.

Dans le cadre de cette lutte contre la corruption, la triple mobilisation des organisations internationales, des gouvernements et des entreprises peut s'appuyer sur la pierre angulaire qu'est la *Commission Anti-Corruption et RSE* de la CCI. Forte d'un positionnement favorable tant auprès des

multinationales qu'auprès des PME avec des correspondants sur tous les continents, elle délivre des conseils de bonne gouvernance, d'éthique, d'intégrité et de RSE adaptés à chacune de ces structures. Ainsi la Commission a-t-elle publié, en 2015, ses « ICC Third Party Due Diligence Guidelines for SMEs » pour permettre aux PME d'améliorer le contrôle éthique des comportements de leurs intermédiaires et de leurs sous-traitants. Par ailleurs, la Commission adopte une démarche de coopération tant avec les organisations internationales qu'avec les gouvernements. C'est dans cette logique que la Commission s'est très tôt impliquée dans l'établissement des « UN Guiding Principles on Business and Human Rights », ou, plus récemment, dans le forum anti-corruption du B20 qui s'est déroulé en avril dernier à Pékin, tout comme dans le sommet mondial sur l'anti-corruption tenu à Londres le 12 mai dernier. Au-delà de notre rôle de coopération, la Commission *Anti-corruption et RSE* adopte également une approche proactive, comme en témoignent : notre promotion des « lignes directrices » des Nations unies relatives à l'anti-corruption, notre entité de formation éthique *ICC Academy* destinée à diffuser les bonnes pratiques de prévention des comportements contrevenant à la déontologie ainsi que notre engagement dans la prévention des conflits d'intérêt, porté notamment par François Vincke, Vice-Président de la Commission *Anti-Corruption et RSE* de la CCI, sujet sur lequel nous pourrions travailler étroitement avec l'OSCE.

\*

\*

\*

*Witness the COP21 in Paris last December, the mobilization of the International Organizations, the governments and the companies is key to the success of the fight against corruption, aiming at establishing good governance all around the world in the private sector as well as in the public sector.*

*To that purpose, I want to emphasize that both the private sector and the public sector have a joint responsibility in the struggle against corruption practices. The private sector cannot be described as the one and only "bad guy", hence the need for a joint mobilization of the private and the public sector – as it was the case with the successful "French method" during the COP21. The ICC could help with that matter.*

*The criteria of good governance turns out to be a key factor in the investment decision process not only for the companies but also for the countries willing to attract investments, which leaves room for optimism.*

*Last but not least, let's not be biased by thinking that only developing countries are concerned by corruption practices. Let's be humble, realistic and pragmatic because we need to face facts especially in some countries of the EU – and I can assure you that at ENGIE, I have coped with specific situations in specific countries that I have in mind. Thus, even if the path towards making corruption history is still long even within our own borders, we should combine our efforts because good governance is essential to prevent stability and security.*

*Thank you./.*